

Revalorisation de 300€ : un coup de Com

" C'est sous ce gouvernement que des augmentations de salaire vont avoir lieu : c'est-à-dire 300 euros pour tout le monde en moyenne en 2020".

BFM le 29 août, JM Blanquer

Ces 300 euros bruts sont simplement l'application des mesures de revalorisation PPCR décidées par le gouvernement de François Hollande en 2016. L'apport du gouvernement d'Emmanuel Macron s'est limité à en délayer l'application d'une année et à rétablir le gel du point Fonction public, dégelé par F Hollande. La "revalorisation" est en fait une mesure ancienne d'ailleurs en partie liée à l'intégration dans le salaire de primes existantes.

Ces 300€ **sont** le résultat du protocole PPCR qui n'est pas du fait de ce gouvernement, qui l'avait d'ailleurs repoussé en 2018. Le ministre oublie de dire que son gouvernement n'a pris aucune mesure et qu'il a même de nouveau gelé le point d'indice.

Techniquement le ministre divise les 300 millions budgétés en 2020 au titre du dégel de PPCR par le nombre de profs, les 300 € en moyenne.

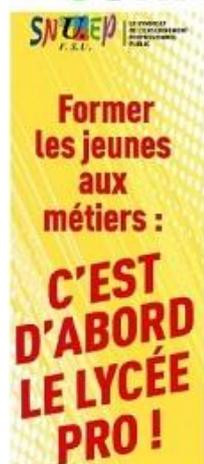
Ce coup de communication est démasqué devant la réalité, cependant la rémunération des personnels de l'Éducation nationale devrait être revue, comme l'ont annoncé à plusieurs reprises le Premier ministre et Jean-Michel Blanquer.



[300 euros d'augmentation pour les enseignants : la belle annonce de Blanquer qui ne vient pas de Blanquer](#)

Dossier de presse : sommaire

CONFÉRENCE DE PRESSE



- P 3 Introduction
- P 5 Quelques données
- P 7 Nouveaux dispositifs
- P 10 La seconde professionnelle
- P 11 Évolutions des modalités de certification en CAP
- P 12 L'évolution de la filière gestion administration
- P 13 L'apprentissage dans les lycées professionnels
- P 14 Les impacts de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*
- P 15 L'adaptation scolaire (ASH)

[Télécharger le dossier de presse](#)



Une rentrée "tendue et compliquée" dans les LP

Le mercredi 28 août 2019.

"Le ministre se veut rassurant mais il faut dépasser les slogans", annonce Sigrid Gerardin, co secrétaire du Snuep-FSU, dès le début de la conférence de presse du syndicat qui s'est tenu à Paris le 28 août. "Ce sera une rentrée tendue et compliquée", poursuit-elle. "C'est la mise en œuvre d'une réforme qui n'a jamais reçu l'adhésion des personnels. Elle est contestée mais il reste à passer de la colère à la mobilisation qui est pour l'instant disparate".

Revenant sur les principales raisons du refus de la réforme, elle a notamment insisté sur les difficultés actuelles de mise en place de la "co-intervention" qui prévoit d'associer le professeur d'enseignement professionnel avec le professeur de français ou de mathématiques : "Ce genre de collaboration pouvait exister mais dans le cadre d'un projet et sur la base du volontariat. Là c'est imposé, ce qui pose de sérieux problèmes d'emploi du temps". De même, elle s'interroge sur la pertinence du "chef d'œuvre" dans des sections comme "les services à la personne, gestion administration ou chauffeur routier".

"C'est effectivement un nouveau LP que nous allons connaître. Un LP désorganisé, moins performant et qui va laisser encore plus d'élèves en difficulté", prévient Sigrid Gerardin. "Les personnels seront impactés y compris sur leur temps de vie privée du fait de la charge de travail fortement accrue et de la difficulté de faire réussir les jeunes avec moins de temps en classe. C'est pourquoi nous avons saisi le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) sur les risques psycho-sociaux. Nous serons entendus le jeudi 5 septembre".....



Voie professionnelle : Le Snuep-Fsu prépare la mobilisation

"Pour nous la page de juin n'est pas tournée. Ce qui s'est passé en juin a laissé des traces. La façon dont la réforme se met en place aussi". Axel Benoist, co secrétaire général du Snuep FSU, marque la différence. Alors que des syndicats accueillent positivement les nouveau ton ministériel, alors que le ministre dit vouloir "tourner la page" des événements de juin, le Snuel Fsu reste vent debout contre la réforme des lycées professionnels. C'est que celle-ci amène des changements radicaux et jugés inacceptables. Le Snuep Fsu appelle à des réunions dès le 30 aout dans les établissements. Il soumettra la réforme de la voie professionnelle au CHSCT ministériel pour faire reconnaître sa lourdeur sur les conditions de vie des professeurs. [Lire la suite](#)



Voie professionnelle : "La charge de travail va affecter les personnels jusque dans leur vie personnelle" (Snuep)

[.....]. *Le syndicat a alerté le CHSCT sur d'éventuels risques psychosociaux. Sigrid Girardin juge la priorité donnée au développement de l'apprentissage "irresponsable". Le syndicat appelle les enseignants à se réunir lors de la prérentrée, ce 30 août. Si une contestation émerge, le Snuep "prendra ses responsabilités".*



Concours de recrutement au titre de l'année 2020

■ Arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038961647&dateTexte=&categorieLien=id>

■ Arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du concours interne pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038961654&dateTexte=&categorieLien=id>

Travaux en hauteur

Un [arrêté](#) relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Réduction de la durée des PFMP de certaines spécialités de CAP

Un [arrêté](#) réduit la durée de période de formation en milieu professionnel de certaines spécialités de certificat d'aptitude professionnelle.

Rentrée 2019 : Quelques changements

- Mise en œuvre des trois premières "familles de métiers" en seconde professionnelle.
- Entrée en vigueur des nouveaux programmes d'enseignements généraux de la première année de formation de CAP et de seconde de la voie professionnelle et des nouvelles grilles horaires.
- Début de la préparation d'un chef-d'œuvre en première année de CAP.
- Mise en place de la co-intervention pour les premières années de CAP et pour les élèves de seconde.
- Possibilité de valider un CAP en 1 ou 3 ans au lieu de 2 ans.
- Extension des tests de positionnement à l'entrée au lycée aux élèves de CAP.
- Mise en œuvre de la 3e prépa-métiers. Ce dispositif est une régression par rapport à l'actuelle « Troisième prépa-pro », ouvrant grand les portes sur l'apprentissage pré-bac.
- Les Inspé remplacent les Espé. La gouvernance de ces écoles est modifiée.
- Les étudiants sous contrats d'AED pourront progressivement, dès la L2, effectuer des missions de soutien, d'accompagnement et d'enseignement.
- La formation continue devient obligatoire pour les enseignants.
- La deuxième HSA est désormais "non-refusable" pour les enseignants du second degré.
- Les régions sont chargées "d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, d'élaborer et de diffuser la documentation correspondante, en direction des élèves et de leurs familles, ainsi que des étudiants et des apprentis, notamment dans les établissements scolaires".

Nouvelles nominations dans l'académie de Bordeaux

■ Nouvelle rectrice

Anne Bisagni est nommée rectrice de Bordeaux et de la région académique Nouvelle-Aquitaine, elle a été nommée rectrice de Poitiers en 2016, puis rectrice de Toulouse en 2018. Docteure en médecine, Anne Bisagni-Faure a été directrice déléguée auprès de la présidence de l'Inserm. Ex-conseillère technique "enseignement supérieur et recherche" auprès du Premier ministre Manuel Valls après avoir été conseillère diplomatique de Geneviève Fioraso au MESR (2012-2013).

■ Nouveau Dasein du 64

François-Xavier Pestel est nommé Dasein des Pyrénées-Atlantiques à compter du 1er octobre 2019, Ingénieur diplômé de l'ENSPG (École nationale supérieure de physique de Grenoble) à l'Institut national polytechnique de Grenoble en 1990 et titulaire d'une agrégation de mathématiques.

Il rejoint l'Éducation nationale comme professeur de mathématiques, puis proviseur adjoint et proviseur. Il devient inspecteur d'académie adjoint au rectorat de Paris auprès de l'IA-DSDEN 2nd degré en 2010. En 2013, il est nommé Dasein du Tarn-et-Garonne dans l'académie de Toulouse.

Renforcement des compétences des recteurs

■ **Décret** n° 2019-889 du 27 août 2019 relatif aux compétences des recteurs en matière de règlement juridictionnel et transactionnel des litiges. **Décret** n° 2019-890 du 27 août 2019 relatif aux compétences des recteurs pour le règlement juridictionnel des litiges.

AEF : Ces textes étendent les compétences des recteurs d'académie pour représenter l'État devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel. Ils prévoient d'autres élargissements des compétences en termes notamment de défense, d'actions récursoires et d'actions subrogatoires.

ZEP, ECLAIR : La clause de sauvegarde prolongée d'un an

Décret n° 2019-891 du 27 août 2019 prolongeant la clause de sauvegarde transitoire bénéficiant aux personnels exerçant dans les lycées classés ZEP ou Éclair pendant l'année scolaire 2014-2015.

Objet : prolongation de la clause de sauvegarde bénéficiant aux personnels exerçant dans les lycées qui étaient classés ZEP ou ECLAIR pendant l'année scolaire 2014-2015.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : afin de maintenir aux personnels des lycées le bénéfice des éléments de rémunération liés aux classements ZEP et ECLAIR de leur établissement au titre de l'année 2014-2015, une clause de sauvegarde transitoire d'une durée initiale de quatre ans est prévue dans les décrets relatifs aux régimes indemnitaires versés au titre de l'exercice dans un lycée classé ZEP ou ECLAIR. Le décret prolonge cette clause de sauvegarde d'un an.

Olympiades des Métiers :

La compétition internationale 2023 se tiendra en France

L'Assemblée générale de l'organisation mondiale WorldSkills a choisi la candidature française pour l'organisation en 2023 des finales de la compétition internationale WorldSkills, connue aussi sous le nom d'Olympiades des Métiers. C'est la Métropole de Lyon qui accueillera cet événement, organisé tous les deux ans dans un pays différent, et qui met en compétition des jeunes professionnels âgés de moins de 23 ans dans plus d'une cinquantaine de métiers techniques, technologiques, artisanaux et de services. **Nous espérons une orientation et un encouragement du ministère pour permettre une meilleure participation des lycées professionnels.**

Informations importantes

Développement durable. Une [circulaire](#) sur la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD 2030).

Troisième "prépa-métiers". Une [note de service](#) définissant un cadre national de la classe de troisième dite "prépa-métiers".

Baccalauréat professionnel. Un [arrêté du 28 juin 2019](#) porte création et modalités de délivrance de la spécialité métiers de la coiffure.

CAP. Un [arrêté](#) porte création et détaille les modalités de délivrance de la spécialité constructeur d'ouvrages en béton armé.

Un [arrêté](#) porte création et détaille les modalités de délivrance de la spécialité peintre applicateur de revêtements.

Un [arrêté](#) porte création et détaille les modalités de délivrance de la spécialité carreleur mosaïste.

Un [arrêté](#) porte création et détaille les modalités de délivrance de la spécialité constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics.

Un [arrêté](#) porte création et détaille les modalités de délivrance de la spécialité métiers du plâtre et de l'isolation.

Lycées professionnels. Deux arrêtés relatifs au classement des lycées professionnels [ici](#) et [là](#).

Lycées et écoles des métiers. Deux arrêtés relatifs au classement des lycées et écoles des métiers [ici](#) et [là](#).

Lycées des métiers. Un [arrêté](#) modifiant la liste des établissements labellisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Établissements d'enseignement français à l'étranger. Une [note de service](#) sur les recrutements et détachements pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Enseignants du second degré. [Avis](#) de vacance de postes d'enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire australe de février 2020.

Syndicalisation

■ **Adhérer en ligne par CB :** [Accéder au formulaire](#)

■ **Adhérer par chèque(s) :** le bulletin de syndicalisation ([Word](#) et [PDF](#)) à nous retourner (par la poste) en précisant le nombre de chèques.

■ **Par prélèvements :** le bulletin de syndicalisation ([Word](#) et [PDF](#)) à nous retourner (par mail ou par la poste) en précisant le prélèvement en 3 ou 6 fois.

➔ **Important :** les collègues en prélèvement ne sont pas concernés par cette information.

➔ **Adresse postale :** SNUEP 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux